

## **Rapport de la Commission de gestion**

**Chargée d'examiner le préavis municipal N°08/2022**

***Rapport de gestion 2021***

## Table des matières

Préambule .....	3
Grande visite .....	3
Vœux de la COGEST .....	4
Constats généraux .....	5
Rapport de gestion 2021 .....	5
Programme de législature .....	5
Transversalité .....	5
Label de cybersécurité .....	7
Bureau technique .....	7
Politique de stationnement .....	8
Gendarmerie .....	8
Affaires sociales .....	8
Instruction publique .....	9
Promotion économique .....	9
Compléments par dicastères .....	11
Territoire, économie et relations extérieures .....	11
Education, culture et environnement .....	11
Infrastructures, mobilité et sécurité .....	11
Conclusion .....	12

## Préambule

La Commission de gestion (COGEST) s'est réunie à sept reprises selon l'organisation suivante :

- Deux séances de démarrage en 2021, qui ont permis à la COGEST de communiquer sept vœux à la Municipalité ;
- Une séance préparatoire à la Grande visite ;
- Une demi-journée d'audition de la Municipalité et des chef-fe-s de service (Grande visite) ;
- Trois doubles séances de consolidation du présent rapport.

## Grande visite

La COGEST remercie toutes les personnes impliquées dans l'organisation de la Grande visite, ainsi que les membres de la Municipalité et les chef-fe-s de service pour les réponses données.

Dicastères	COGEST
<b>Territoire, économie et relations extérieures</b> (Laurence Muller Ahtari) Secrétariat municipal (S. Varrin) Service de l'urbanisme (A. Turiel)	<b>Isabel Taher Sellés</b> Richard Nicole
<b>Patrimoine, transitions énergétique et numérique</b> (Olivier Descloux) Service des bâtiments Service informatique (L. Vial et M. Steinmann) Garde-forestier (M. Crisinel)	<b>Philippe Hayward</b> Barbara Rochat
<b>Education, culture et environnement</b> (Philippe Somsy) Service de la jeunesse et des loisirs (Y. von Arx) Service des espaces verts et déchets (V. Porchet et I. Bovey)	<b>Pierre-François Culand</b> Marie-José Enz Robert Irrausch
<b>Infrastructures, mobilité et sécurité</b> (Nadège Longchamp) Service des travaux et infrastructures (V. Porchet) Police administrative (R. Leder) Gendarmerie (Plt Braissant)	<b>Richard Nicole</b> Philippe Hayward Marie-José Enz
<b>Ressources et cohésion</b> (Daniel Besson) Service des finances (L. Vial) Service des ressources humaines (F. Romanzini) Service de la population (M. Burkhart)	<b>Robert Irrausch</b> Barbara Rochat Isabel Taher-Sellés

## Vœux de la COGEST

Dans sa nouvelle composition, la COGEST a décidé de suivre et rapporter sur les thématiques ci-après. Les thématiques retenues constituent le lien avec la législature 2016-2021 et permettent un suivi dans la mission de surveillance qui lui est dévolue.

Ci-après, la liste des thématiques choisies par la COGEST :

- 1. Label de cybersécurité**
  - Bien que ce point ne figure pas dans le programme de législature<sup>1</sup>, cette thématique a été évoquée dans le rapport 2021 de la COGEST, ainsi que dans une intervention au Conseil communal.
- 2. Bureau technique**
  - Bien que ce point ne figure pas dans le programme de législature<sup>2</sup>, la COGEST souhaite s'assurer de la transversalité et de la capitalisation des connaissances au sein de l'administration communale.
- 3. Politique de stationnement**
  - Bien que ce point ne figure pas dans le programme de législature<sup>3</sup>, la COGEST n'a pas eu de réponse satisfaisante depuis cinq ans sur ce point.
- 4. Gendarmerie**
  - Consciente que la Commune n'a pas d'influence directe sur les prestations fournies par la gendarmerie, la COGEST souhaite évaluer régulièrement le retour sur investissement de la mission de délégation financée par la Commune.
- 5. Affaires sociales**
  - Bien que ce point ne figure pas dans le programme de législature<sup>4</sup>, la COGEST souhaite évaluer régulièrement les actions de la Municipalité au sujet de la politique sociale intercommunale.
- 6. Instruction publique**
  - Consciente des prérogatives cantonales en matière de gestion pédagogique, la COGEST souhaite évaluer régulièrement les actions de la Municipalité au sujet de la vie scolaire dans notre Commune.
- 7. Promotion économique**
  - Ce point faisant partie du programme de législature<sup>5</sup>, la COGEST souhaite évaluer régulièrement les actions de la Municipalité, ainsi que le retour sur investissement de la promotion économique dans notre Commune.

Cette liste de vœux est amenée à évoluer en fonction des déterminations et des priorités de la COGEST pour chaque exercice annuel.

---

<sup>1</sup> Cf. EFFICACEMENT, Outiller l'administration pour faire face aux défis à venir

<sup>2</sup> Cf. EFFICACEMENT, Améliorer les prestations à la population

<sup>3</sup> Cf. DURABLEMONT, Repenser la mobilité

<sup>4</sup> Cf. HUMAINEMONT

<sup>5</sup> Cf. STRUCTURELLEMONT, Soutenir une économie de proximité

## Constats généraux

### Rapport de gestion 2021

La COGEST tient à relever l'évolution de la qualité du rapport de gestion 2021. Les synthèses sont faites en fin de titre, ce qui facilite la lecture et l'appropriation du contenu. La COGEST a également remarqué qu'en regard des dossiers intercommunaux, un effort a été fait pour décrire plus précisément leur impact sur notre Commune.

La COGEST regrette toutefois l'utilisation massive de sigles, sans lexique.

### Programme de législature

Le plan de législature 2021-2026 est le premier exercice réalisé dans la Commune. Il a été fait tout en début de législature et est imprégné des axes politiques défendus par les candidats à la Municipalité.

Selon Madame la Syndique, ils peuvent paraître abstraits mais ce document est un outil de travail important pour la Municipalité : par la confrontation avec la conduite des dossiers, il lui permet une évaluation régulière de l'avancement des objectifs qui y figurent.

A la demande de la COGEST d'explicitier le sens des divers axes figurant dans le programme de législature, le Secrétaire municipal a répondu que l'établissement d'un programme de législature ne découle d'aucune obligation légale et que les municipalités sont libres d'en produire un et de communiquer à son sujet comme elles l'entendent.

#### CONSTAT

Le travail de la COGEST serait facilité si le programme de législature se déclinait en objectifs de législature, jusqu'au niveau des services. Une granularité plus fine dans les déclarations d'intention émises par la Municipalité permet de clarifier les lignes directrices et facilite le travail d'une Commission de surveillance qui peut ainsi rapporter sur les actions de l'année écoulée, à l'aune du programme de législature.

#### DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST demande à la Municipalité de lui fournir un plan opérationnel décliné en objectifs, sur la base des différents axes du programme de législature.

## Transversalité

### Réflexions sur la transversalité et la communication

Il y a eu une volonté explicite de l'ancienne Municipalité de ne prendre aucune décision impactant la nouvelle. La transmission des dossiers s'est faite par les chefs de service et par l'administration.

La nouvelle Municipalité est acquise au fonctionnement transversal de son administration et la considère comme un enjeu important de sa gestion. La Municipalité a mis en place des modalités de

fonctionnement. Le Secrétaire Municipal est désormais chargé, après chaque séance de Municipalité, d'informer les chefs de service des décisions et d'attribuer les responsabilités. Bien que les bénéfices de ce mode de gestion permettent une meilleure implication et responsabilisation de chacun, cette organisation est lourde en termes d'investissements personnel.

La COGEST relève une certaine résistance au changement de la part de l'administration.

La COGEST attire l'attention de la Municipalité sur le fait que la transversalité et la communication peuvent être des outils efficaces lorsqu'ils sont utilisés pour partager les ressources et l'information, dans le but de développer des synergies. Cependant ils peuvent devenir un outil dirigiste lorsqu'il y a une volonté de contrôle et de centralisation excessifs : un élu en charge d'un dicastère, tout en respectant la collégialité, doit pouvoir bénéficier d'une certaine liberté de parole et d'action.

Considérant l'engagement d'un chargé de la communication, dont le rôle est de « professionnaliser la communication des autorités », la COGEST souhaite que le but de sa mission soit d'assurer la transparence, et non pas de promouvoir une image avantageuse des activités de la Municipalité. De même, la COGEST souhaite que cette communication respecte la parole de l'élu.

La COGEST sensible aux difficultés d'une collaboration transversale, en particulier en ce qui concerne la répartition des responsabilités, accordera une attention toute particulière à cette question lors des prochains exercices.

## Label de cybersécurité

Dans sa séance du 17 mai 2021, le Conseil communal approuvait à l'unanimité le renvoi à la Municipalité du postulat PLR "Données communales et piratage informatique".

Dans son dernier rapport, la COGEST demandait à la Commune l'obtention d'un label de cybersécurité, ce à quoi la Municipalité répondait qu'elle saisirait l'occasion du postulat susmentionné pour réaliser un audit, qui pourrait déboucher sur l'obtention d'un label de cybersécurité.

Lors de la Grande visite, la COGEST a obtenu les compléments suivants :

- Sur un total de 97 collaborateurs (cf. RG, p. 112), seules 42 personnes ont suivi la formation de cybersécurité en 2021 (cf. RG, p. 110). Il s'agit du personnel qui bénéficie d'un ordinateur relié au réseau communal. Une deuxième session est prévue pour les personnes pour qui l'utilisation de l'outil informatique est moins fréquent : la Commune estime que le risque sécuritaire est moindre pour le personnel n'ayant accès qu'à sa messagerie professionnelle, sur un téléphone privé.
- L'audit envisagé est toujours d'actualité et des travaux préparatoires ont déjà été conduits. Par ailleurs, il sera prochainement répondu au postulat déposé le 17 mai 2021.
- L'Union des communes vaudoises (UCV) encourage les démarches de labélisation. En collaboration avec le Canton, l'UCV travaille à mutualiser les connaissances et sensibiliser toutes les Communes.
- Il est important de prendre conscience des coûts liés à l'informatique. Notre Commune est sous-dotée en termes de ressources humaines et financières.
- Le nouveau chef de projet informatique, M. Yves Steinmann, engagé le 1<sup>er</sup> janvier 2022, n'est pas un spécialiste de la sécurité. Son travail consistera à mettre en place des stratégies et à piloter les demandes de la Municipalité.
- La société DOCUTEAM, prestataire de la Commune pour la gestion des archives, n'est pas labellisée en tant que telle, mais possède néanmoins 20 ans d'expérience. Cette société est par ailleurs un des plus grands fournisseurs suisses de service et de conseil en gestion, dans le domaine de l'information documentaire.
- La société PRODATA est partenaire de la Commune depuis 10 ans en matière de service informatique. La Commune ne sait pas si elle est labellisée.

La COGEST encourage la Municipalité à poursuivre ses démarches et elle maintient son vœu pour le prochain exercice.

## Bureau technique

La COGEST s'est préoccupée de savoir comment s'est mise en place la collaboration transversale au sein du « staff » technique.

La collaboration transversale se trouve concrétisée, notamment dans le service de l'urbanisme. Elle est illustrée par le processus de travail décrit par M. Antonio Turiel : consultation – coordination – concertation – information – communication.

La COGEST encourage la Municipalité à poursuivre ses démarches et elle maintient son vœu pour le prochain exercice.

## Politique de stationnement

Pour l'instant, le traitement de ce dossier n'en est qu'à ses prémices. Dépendante l'une de l'autre, la politique communale du stationnement sera traitée en lien avec la politique de la mobilité. Ce sera donc une collaboration entre les dicastères "Territoire, économie et relations extérieures" et "Infrastructures, mobilité et sécurité".

La COGEST suit ce dossier depuis six ans et se réjouit de prendre connaissance de la prochaine mise en œuvre de la politique communale.

## Gendarmerie

Le Premier lieutenant Braissant a fait une présentation de l'organisation de la Gendarmerie vaudoise, ainsi que de l'attribution et du fonctionnement de ses différents services. Cette intervention a apporté un éclairage bienvenu dans le cadre des interrogations de la COGEST, relatives à notre rapport à cette institution en tant que commune délégatrice. Bien qu'il soit toujours difficile de distinguer, tant pour la gendarmerie elle-même que pour nous, la part exacte des activités exercées par la gendarmerie au titre de la délégation de son devoir de police générale dû à tout citoyen vaudois, la COGEST a toutefois relevé l'excellente collaboration de la gendarmerie avec nos autorités, qu'elle rencontre une fois par mois pour faire un point de situation. En conséquence, la COGEST estime qu'il n'y a pas lieu, pour l'heure, de pousser plus avant ses investigations dans ce domaine.

## Affaires sociales

### CONSTAT

Lors de la vacance de la représentation du Mont entre juillet et novembre 2021, le Comité directeur de l'ARASPE a pris des décisions impactant la Commune du Mont : transfert des bureaux AS et CSR à Echallens. Pour M. Daniel Besson, la présence d'un Municipal aux séances est essentielle car elle permet d'infléchir la concrétisation des décisions.

### DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de suppléance au sein du Comité directeur de l'ARASPE.



La COGEST a précisé à M. Daniel Besson ses attentes quant à l'exploitation des informations issues du rapport annuel de l'ARASPE : établir les extractions utiles afin d'avoir une vision de la situation montaine. Ce sera fait en 2022.

## Politique des aînés

Afin de s'informer sur le projet Quartier solidaire, initié depuis 4 ans, conduit par Pro Sénectute, M. Daniel Besson a participé aux réflexions du groupe Ressources en vue de la constitution d'un groupe autonome, dont le nom sera Le Mont Solidaire et aura un statut de société locale.

## Instruction publique

### Service dentaire scolaire

Auparavant réalisé par le Service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud, le dépistage dentaire scolaire est désormais confié à un service dentaire autonome déployé avec les dentistes installés sur le territoire communal. Cette solution a permis de réaliser l'économie du remplacement de la caravane dentaire.

### Espace Yolo

Une forte progression de la fréquentation de l'Espace Yolo est constatée en 2021. Elle est due au fait que l'espace Yolo répond à un besoin, à la qualité de l'offre proposée et à l'augmentation de la population. Il s'agit d'une prestation d'accueil libre.

### Planification des infrastructures

#### CONSTAT

La COGEST relève que les infrastructures scolaires, ainsi que les transports publics ont souvent été mis en place dans l'urgence, alors que les plans d'affectation et les projections devraient permettre une planification à long terme.

#### DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite une meilleure planification à moyen terme des infrastructures scolaires, en tenant compte des projections et des plans d'affectation, dans le cadre d'une transversalité active.

## Promotion économique

### Point de situation

Comme relevé dans le Rapport de gestion (p. 32), actuellement aucune ressource dédiée n'est attribuée à la promotion économique, sauf l'investissement en temps de Mme Laurence Muller Achtari et de M. Sébastien Varrin.

Mme Laurence Muller Achtari considère cet investissement comme essentiel car il permet à l'Administration communale de connaître les besoins des entreprises et favorise le réseautage en matière de locaux.

La « politique volontariste » en matière de promotion économique que développe la Municipalité permet à Mme Laurence Muller Achtari d'être au courant des stratégies du Canton en matière d'attribution des sites d'activité et, le cas échéant, de s'opposer à l'implantation de certains types d'activité. Cette implication permet de concrétiser l'un des objectifs de la Municipalité : installer la bonne activité au bon endroit et d'avoir un regard sur l'implantation des futures activités.

La promotion économique volontariste conduite par la Commune a pour objectif de faire valoir ses intérêts et d'avoir un rayonnement cantonal. Pour ce faire, et en regard du peu de ressources à disposition, Mme Laurence Muller Achtari s'appuie sur les compétences de Lausanne-Région et du SDNL pour la préparation des dossiers transmis au Canton.

Un cadre fédéral (LAT 2014) donne la responsabilité aux cantons de définir et de piloter la stratégie de répartition des activités. Les compétences des Communes restent à définir.

Face à la complexité de ce dossier et des stratégies fédérales, cantonales et communales, Mme Laurence Muller Achtari organisera, avec les autres Municipaux concernés, une séance d'information pour les membres du Conseil communal afin de mieux les informer et de leur transmettre les enjeux de cette politique volontariste.

#### DEMANDES DE LA COGEST

La COGEST peine à comprendre le temps et les ressources consacrés à ce domaine, et souhaite avoir une estimation plus détaillée des moyens investis.

La COGEST se demande comment une politique communale proactive est possible dans un domaine qui relève du droit commercial privé.

## Compléments par dicastères

### Territoire, économie et relations extérieures

Schéma directeur du développement territorial (SDDT) : une séance d'information au Conseil communal est prévue, en préséance, à l'automne 2022.

Planification des transports publics : Mme Laurence Muller Ahtari a informé la COGEST qu'elle siège au Conseil d'administration des TL pour défendre les intérêts des personnes habitant les quartiers décentrés.

### Éducation, culture et environnement

La COGEST se félicite de la création du poste de déléguée à l'environnement et se réjouit de l'engagement de la Municipalité à l'égard de l'environnement.

### Infrastructures, mobilité et sécurité

Concernant le SDIS, et la contribution financière de notre commune au prorata de la valeur foncière, la COGEST a pris bonne note que Mme Nadège Longchamp s'est engagée à se renseigner sur l'élaboration du règlement et sur la convention intercommunale de la répartition des coûts.

## Conclusion

À la lumière des éléments recueillis et rapportés dans le présent document, la COGEST, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N°08/2022.

Le Mont-sur-Lausanne, le 31 mai 2022

La présidente :

Isabel Taher Sellés

.....  
*Isabel Taher Sellés*

Les membres :

Pierre-François Culand

.....  
*Pierre-François Culand*

Marie-José Enz

.....  
*Marie-José Enz*

Philippe Hayward

.....  
*Philippe Hayward*

Barbara RoCHAT

.....  
*Barbara RoCHAT*